

LOGEMENT : Pétition pour un encadrement des loyers



La diversité sociale est au cœur de l'identité et de l'histoire de Paris. Aujourd'hui, l'évolution des prix du marché privé menace cette mixité. Les loyers du secteur privé flambent (en 10 ans, les loyers des logements privés ont augmenté de 50% à la relocation), entraînant une augmentation du nombre des demandeurs de logement social qui n'a jamais été aussi important à Paris (120 000). Le logement social est ainsi devenu la seule catégorie de logement accessible financièrement aux Parisiens modestes et également désormais à une grande partie de la classe moyenne.

L'urgence de la situation impose donc une action publique immédiate et massive. A ce titre, l'engagement de la Ville de Paris est très conséquent, notamment en matière de logement social : de 2001 à 2010, le taux de logement sociaux est passé de 13 à 17% et devrait atteindre 20% dès 2014, ce qui correspond à 70 000 logements sociaux supplémentaires entre 2001 et 2014.

Aujourd'hui, il n'existe aucun dispositif qui permette d'encadrer les loyers des logements reloués suite à un changement de locataire, ou faisant l'objet d'une première location. L'Etat —responsable de par la loi des politiques du logement— doit prendre sa part et assumer son rôle de garant de la solidarité nationale en intervenant tant sur le logement social que sur le parc privé.

A cette fin, nous soussignés demandons que

→ Le Parlement décide l'encadrement des loyers à Paris et dans les communes de la métropole parisienne où l'évolution des loyers le justifie.

NOM Prénom	Adresse	arrdt	Courriel

Signez la pétition en ligne sur <http://petition.logement.free.fr/>